



Enquête clients «Commentaires et besoins sur les prescriptions de protection incendie 2026»

Rapport succinct à l'attention des participant-e-s

Bienne, août 2021

Mandant

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
Bundesgasse 20
CH-3001 Berne

Mandataire

Haute école spécialisée bernoise BFH
Institut de l'économie numérique de la construction et du bois IdBH
Route de Soleure 102
CH-2500 Biemme 6
Téléphone centrale +41 32 344 02 02
www.ahb.bfh.ch

Auteurs

Flühmann Christoph	Collaborateur scientifique KB MM MSc Business Administration, BSc Ingénierie de gestion
Laggner Lisa	Assistante scientifique KB MM MSc Wood Technology i.A., BSc. Wood and Fibre Technology

Table des matières

1	Introduction	4
1.1	Situation initiale et objectifs	4
1.2	Méthodologie.....	4
2	Évaluations de l'enquête clients	5
2.1	Profil des participant-e-s.....	5
2.2	Systematique de base des prescriptions de protection incendie actuelles	12
2.3	Structure et contenu du document portant sur les prescriptions actuelles de protection incendie .	18
2.4	Introduction des nouvelles prescriptions de protection incendie.....	29
3	Conclusion	33

1 Introduction

1.1 Situation initiale et objectifs

Le 20 septembre 2018, l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET) a, en tant qu'organe politique des cantons, donné les instructions suivantes à l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie.

- Réviser les prescriptions suisses de protection incendie en se basant sur une approche axée sur les risques. L'objectif consiste à parvenir à une déréglementation, à une simplification des prescriptions et à une application plus uniforme.
- Développer la définition des objectifs de protection dans un processus de parties prenantes et la soumettre à l'AIET. On part ici de l'idée que les risques acceptés ne devraient être ni significativement plus élevés ni significativement plus faibles que dans d'autres domaines de la vie.

Dans le cadre de la révision des prescriptions de protection incendie, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a chargé la Haute école spécialisée bernoise (BFH) de la conception, de la réalisation et de l'évaluation d'une enquête clients sur le thème «Prescriptions de protection incendie 2026 – Détermination des besoins d'adaptation et des domaines d'action», ainsi que du classement des résultats et de la détermination des domaines d'action pour la mise en œuvre ultérieure.

L'objectif de l'enquête est d'identifier les domaines d'action à aborder dans le cadre de la révision des prescriptions de protection incendie.

1.2 Méthodologie

Conception de l'enquête clients

Les discussions préliminaires avec le comité central des PPI 2026 (anciennement groupe de travail des PPI 2025) ainsi que d'autres séances de travail avec l'interlocuteur de l'AEAI et des représentants de l'équipe de projet de la révision principale complète des prescriptions de protection incendie ont servi de base à l'enquête clients. Celle-ci compte 33 questions; certaines sont fermées et d'autres ouvertes afin de compléter des informations pertinentes. L'enquête clients a été réalisée sous la forme d'un sondage en ligne à l'aide d'un logiciel d'étude de marché.

Échantillon de l'enquête clients

Afin de garantir le ciblage correct des prescriptions de protection incendie 2026, il est important pour l'AEAI que l'enquête dispose de l'assise la plus large possible. C'est la raison pour laquelle celle-ci était ouverte non seulement à toutes les autorités publiques, organisations et associations intéressées, mais aussi à toutes les autres personnes manifestant de l'intérêt pour la révision des prescriptions de protection incendie.

Au total, ce sont 161 adresses d'autorités, d'organisations et d'associations qui ont été contactées directement par e-mail, adresses qui ont au préalable été communiquées par l'AEAI à la mandataire. À ce titre, 152 contacts germanophones, 7 francophones et 2 italophones étaient représentés. Par le biais de la lettre d'accompagnement, les personnes de contact ont été invitées à transmettre l'enquête à d'autres parties intéressées. À cette fin, les documents pertinents, tels qu'une lettre d'accompagnement contenant le lien vers l'enquête, étaient disponibles en libre accès sur le site internet de l'AEAI. L'enquête clients a en outre été annoncée au moyen d'un article sur le site internet de l'AEAI.

Envoi et retour de l'enquête clients

Les 161 adresses de la liste AEAI ont été contactées par e-mail le 7 janvier 2021. Du 7.1.2021 au 4.5.2021, un total de 258 personnes ont participé à l'enquête clients. Trois ensembles de données ont été supprimés dans le cadre de l'évaluation, ces personnes ayant uniquement parcouru l'enquête en cliquant et aucune réponse n'était disponible. Sur les 255 participant-e-s restants, 221 étaient germanophones, 24 francophones et 10 italophones.

Ventilation des résultats et détermination des champs d'action

Afin de ventiler les résultats de l'enquête clients et de définir les domaines d'action, un atelier a été organisé avec le comité central des PPI 2026 et des représentants de l'équipe de projet pour la révision principale complète des prescriptions de protection incendie. L'atelier a eu lieu l'après-midi du 10.6.2021 à Berne.

2 Évaluations de l'enquête clients

L'enquête clients porte sur les trois sujets suivants

- Systématique de base des prescriptions de protection incendie actuelles
- Structure et contenu du document portant sur les prescriptions actuelles de protection incendie
- Introduction des nouvelles prescriptions de protection incendie

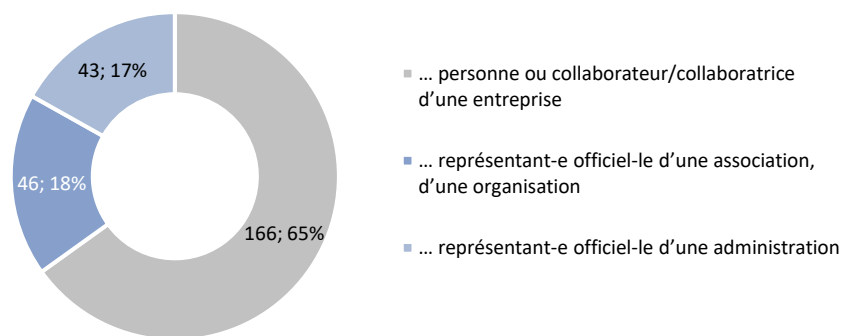
et, au début, sur des questions concernant les participant-e-s à l'enquête. Les évaluations relatives aux questions sont mises en évidence dans ce chapitre.

2.1 Profil des participant-e-s

Les participant-e-s à l'enquête sont interrogé-e-s sur leur domaine d'activité, leur rôle dans les projets de construction, leur expérience professionnelle et leur éventuelle affiliation à une association. Ce profil des participant-e-s est important si l'on souhaite pouvoir ventiler les opinions/déclarations suivantes.

Question 1: Je réponds au sondage en tant que...

255 mentions de 255 répondant-e-s, total 255 participant-e-s



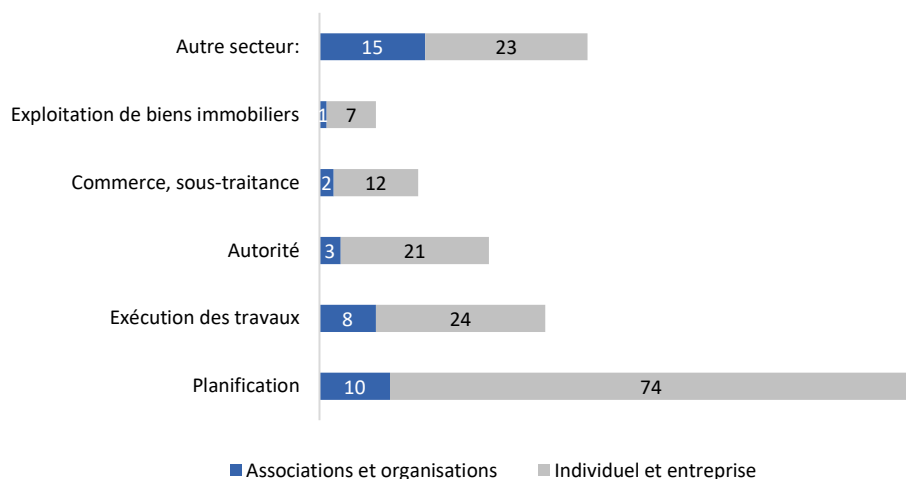
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

255 personnes ont participé à l'enquête clients, dont deux tiers (65%) à titre individuel ou en tant qu'employé-e-s au sein d'une entreprise. Le tiers restant des participant-e-s est réparti à parts égales entre associations ou organisations (18%) et pouvoirs publics (17%).

Question 2: Dans quel secteur d'activité travaillez-vous principalement?

Ce point n'était abordé que si la réponse à la question «J'effectue l'enquête en tant que...» était «... Personne individuelle ou employée au sein d'une entreprise...» ou «Représentant-e officiel-le d'une association, d'une organisation».

200 mentions de 200 répondant-e-s, total 212 participant-e-s



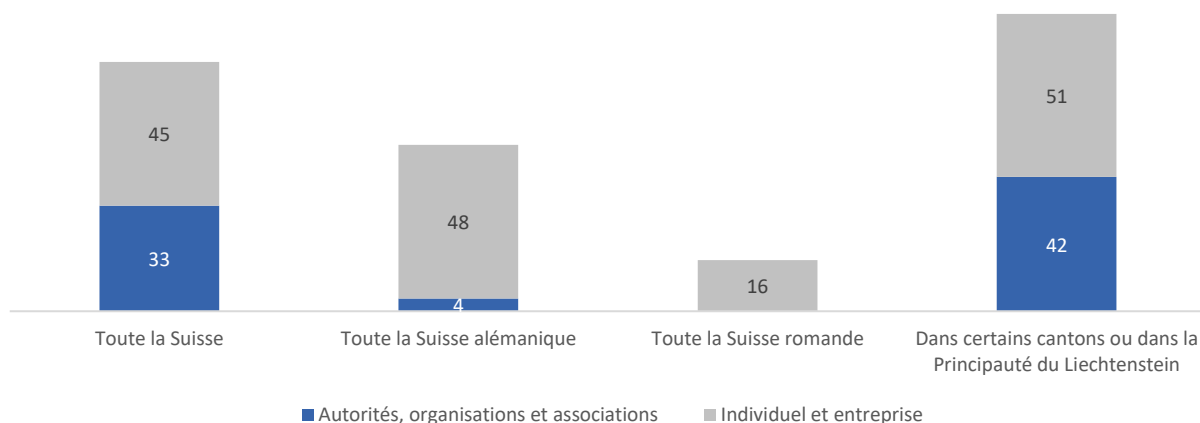
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

La plupart des répondant-e-s sont essentiellement impliqué-e-s dans les phases initiales du projet. Parmi les personnes individuelles et les collaborateurs et collaboratrices d'une entreprise ayant répondu, 74% travaillent dans la planification. Viennent ensuite, avec beaucoup moins de mentions, la construction (24%) et les domaines d'activité liés à une autorité (21%). Sous la rubrique «Autre domaine», on trouve par exemple des champs d'activité tels que la construction d'ascenseurs, la protection des animaux, l'université, le conseil, etc.

Une liste des mentions individuelles à la réponse «Autre domaine:» a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

Question 3: Dans quelles régions travaillez-vous principalement?

239 mentions de 239 répondant-e-s, total 255 participant-e-s



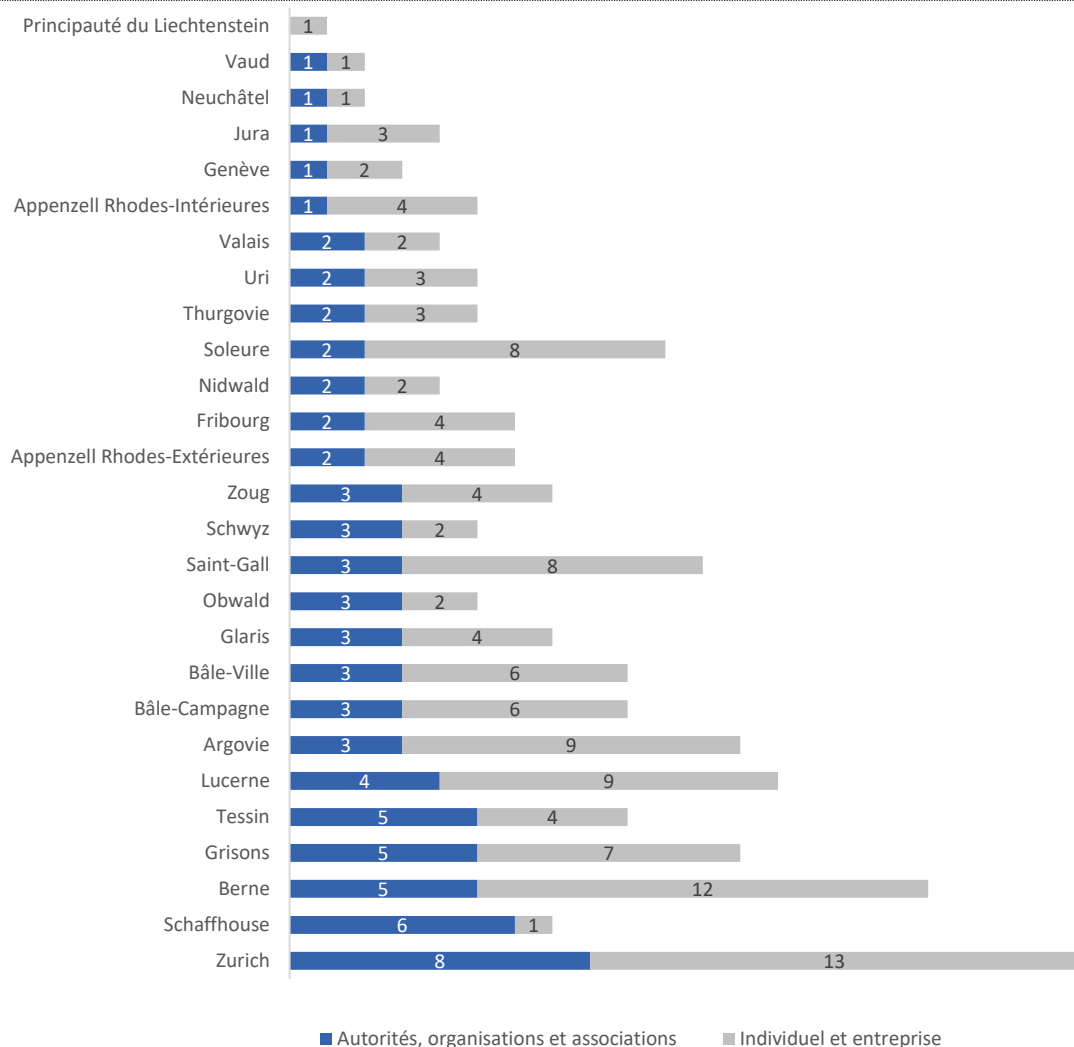
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Environ 39% des personnes interrogées travaillent dans des cantons spécifiques, 33% dans l'ensemble de la Suisse. En ce qui concerne les associations, organisations et autorités publiques notamment, on observe que la couverture s'étend à des cantons spécifiques ou à l'ensemble de la Suisse.

Question 4: Dans quelles régions travaillez-vous principalement?

La question n'a été posée que si la réponse à la question «Dans quelle région êtes-vous principalement actif?» était «Dans certains cantons ou la Principauté du Liechtenstein».

201 mentions de 93 répondant-e-s, total 93 participant-e-s



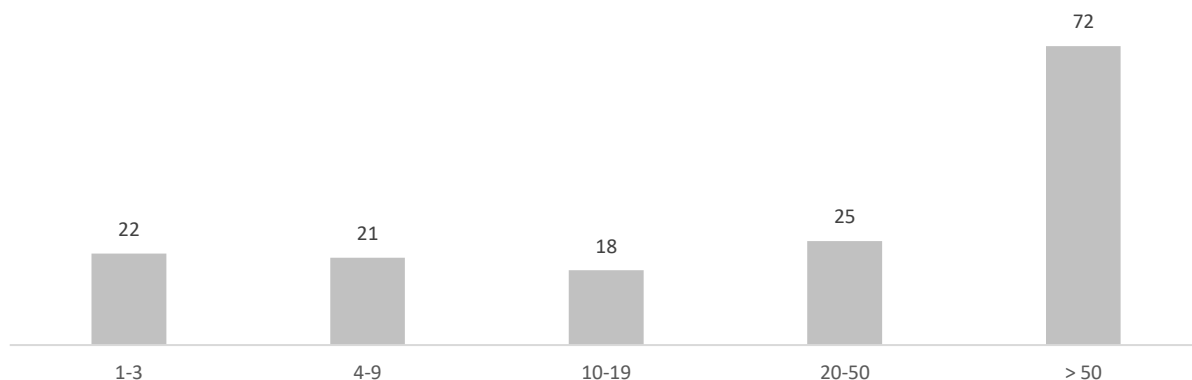
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Cette question n'a été posée qu'aux participant-e-s ayant indiqué «Dans certains cantons ou la Principauté du Liechtenstein» à la question précédente. Chez ces participant-e-s, la mention la plus fréquente faisait état d'une activité majoritaire dans les cantons suisses alémaniques (72 mentions). Onze mentions concernent des cantons suisses romands et neuf le canton du Tessin. Par rapport aux chiffres respectifs de la population, la Suisse romande est plutôt sous-représentée pour cette enquête clients.

Question 5: Combien de personnes (équivalents temps plein) votre entreprise emploie-t-elle?

Ce point n'était abordé que si la réponse à la question «J'effectue l'enquête en tant que...» était «... Personne individuelle ou employée au sein d'une entreprise».

158 mentions de 158 répondant-e-s, total 166 participant-e-s



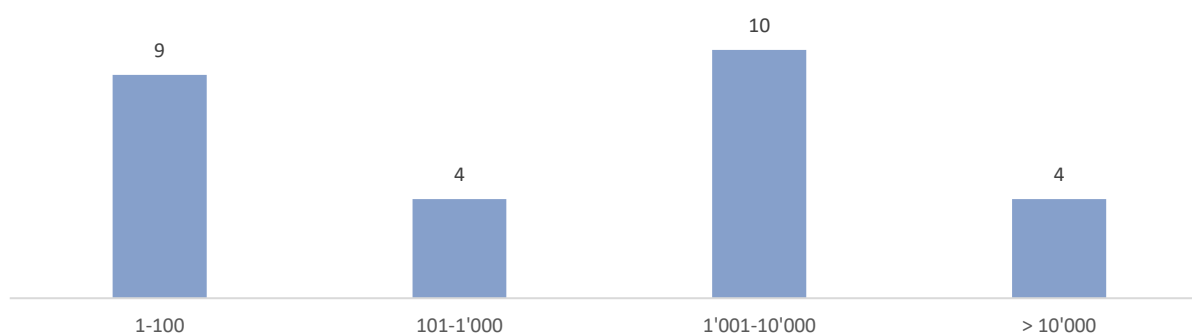
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Environ la moitié des répondant-e-s sont issu-e-s de microentreprises ou petites entreprises comptant de 1 à 50 collaboratrices ou collaborateurs équivalents temps plein. Si l'on considère que les microentreprises (1 à 9 collaboratrices ou collaborateurs) représentent environ 82% de tous les métiers de la construction, ce groupe est plutôt sous-représenté dans l'enquête clients (27% des répondant-e-s). En revanche, les entreprises de 50 collaboratrices ou collaborateurs ou plus sont plutôt surreprésentées avec 72 mentions (46% des répondant-e-s). Ce phénomène s'observe toutefois dans de nombreuses enquêtes. On suppose que les microentreprises, déjà accaparées par leurs activités quotidiennes, sont souvent incapables de consacrer des ressources suffisantes à des tâches de ce type.

Question 6: Combien de personnes les membres de votre association emploient-ils au total?

Ce point n'était abordé que si la réponse à la question «J'effectue l'enquête en tant que...» était «... Représentant-e officiel-le d'une association, d'une organisation».

27 mentions de 27 répondant-e-s, total 46 participant-e-s



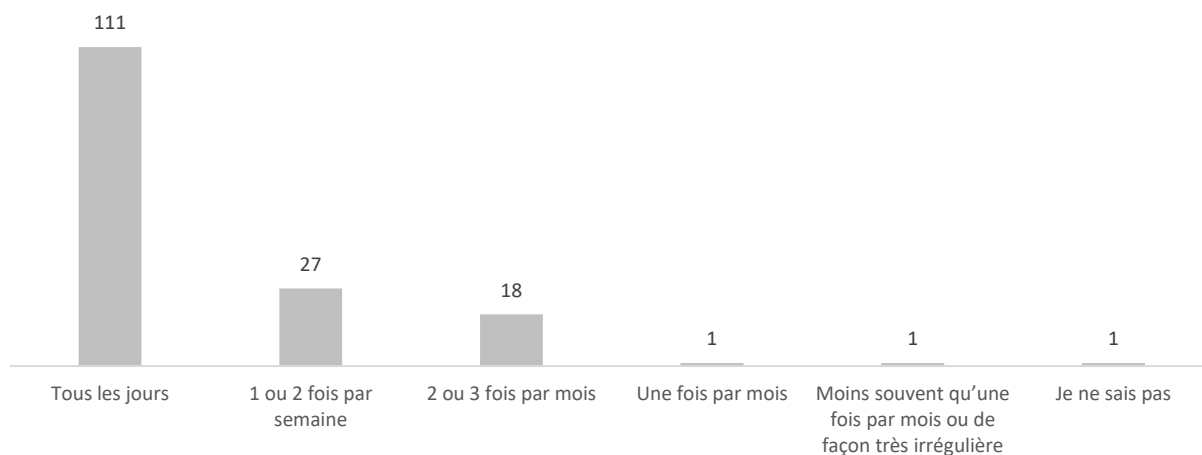
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Environ 33% des associations participantes représentent moins de 100 collaboratrices ou collaborateurs et environ 37% entre 1001 et 10 000. Les quatre principales associations ayant répondu sont Hausigentümerversand Graubünden (association grisonne des propriétaires fonciers), l'Association de branches de la technique du bâtiment suisse, Lignum Economie suisse du bois ainsi que la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA.

Question 7: À quelle fréquence moyenne êtes-vous confronté aux thèmes de la protection en matière d'incendie dans votre quotidien professionnel?

Ce point n'était abordé que si la réponse à la question «J'effectue l'enquête en tant que...» était «Personne individuelle ou employée au sein d'une entreprise».

159 mentions de 159 répondant-e-s, total 166 participant-e-s



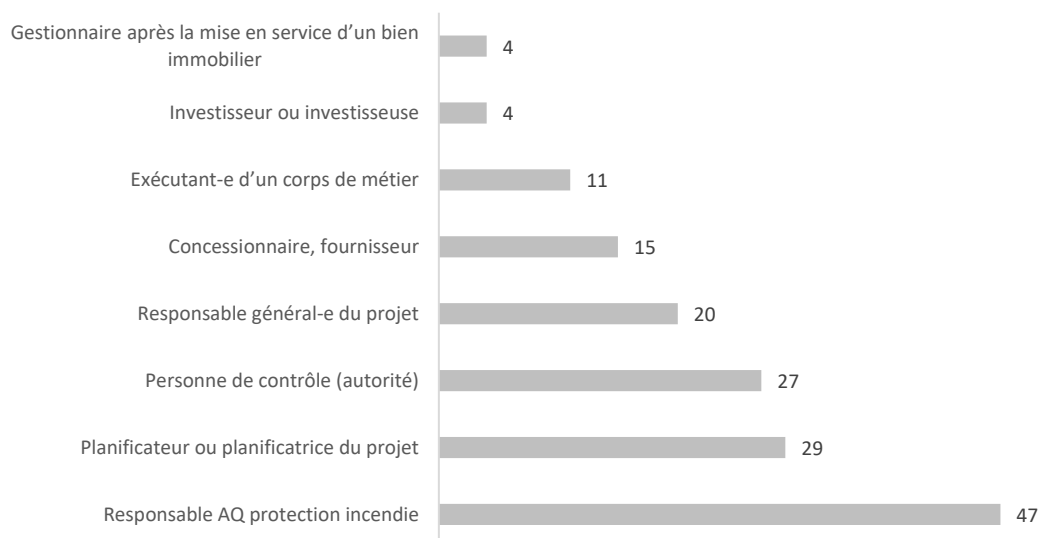
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Avec un peu moins de 70%, la majorité des personnes interrogées sont confrontées quotidiennement à des questions relatives à la protection incendie. Parmi elles, 17% s'occupent de questions relatives à la protection incendie une ou deux fois par semaine et environ 11% deux à trois fois par mois.

Question 8: Quel est votre rôle principal dans les projets de construction?

Ce point n'était abordé que si la réponse à la question «J'effectue l'enquête en tant que...» était «Personne individuelle ou employée au sein d'une entreprise».

157 mentions de 157 répondant-e-s, total 166 participant-e-s



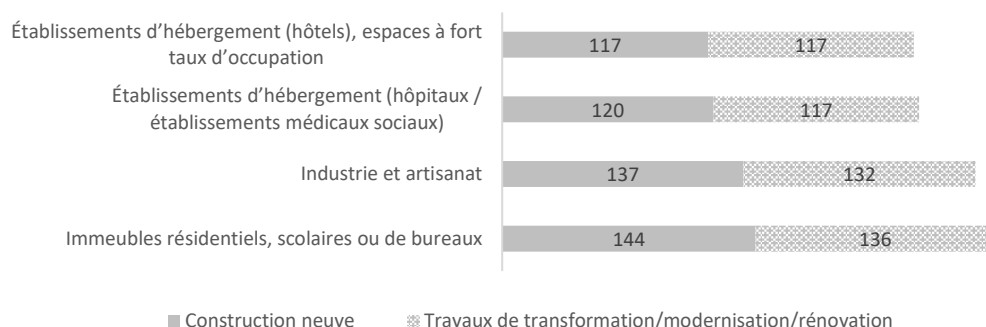
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Environ 30% des personnes individuelles ou employées au sein d'entreprises ayant répondu à l'enquête clients assument le rôle de responsable «assurance qualité» dans le domaine de la protection incendie. Environ 18% sont des planificatrices ou des planificateurs spécialisé-e-s et environ 13% occupent le rôle de gestionnaire global-e de projets. 17% assument une fonction de contrôle d'une autorité publique. Seuls 7% des participant-e-s ont le rôle d'exécutant-e dans un corps de métier.

Question 9: Pour quels types de projets vous occupez-vous des questions liées à la protection en matière d'incendie?

Ce point n'était abordé que si la réponse à la question «J'effectue l'enquête en tant que...» était «Personne individuelle ou employée au sein d'une entreprise».

1'020 mentions de 158 répondant-e-s, total 166 participant-e-s



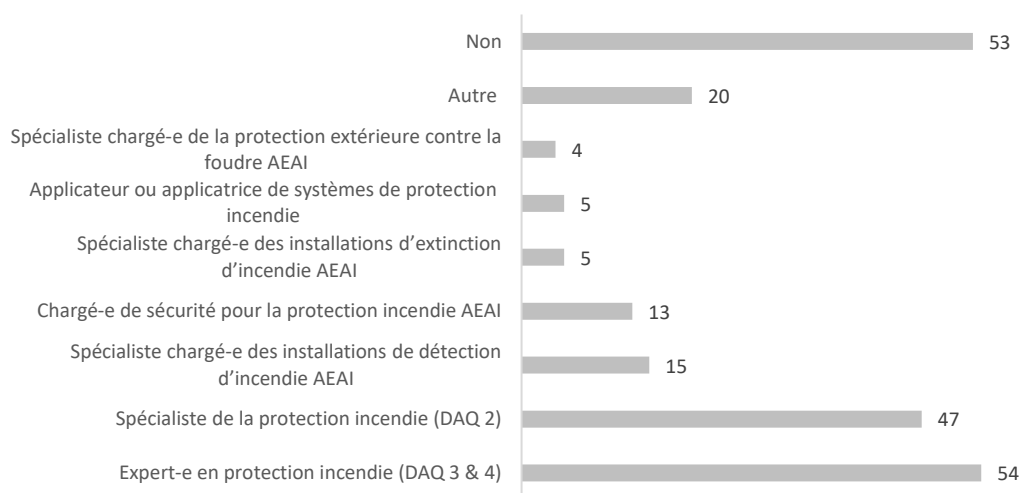
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Il n'y a pas de priorité claire entre les types de projets. Les évaluations montrent également une répartition équilibrée des nouvelles constructions et des conversions/modernisations/rénovations. Ainsi, presque un projet sur deux impliquant des questions de protection incendie concerne un bâtiment existant.

Question 10: Êtes-vous titulaire d'un diplôme dans le domaine de la protection en matière d'incendie?

Ce point n'était abordé que si la réponse à la question «J'effectue l'enquête en tant que...» était «Personne individuelle ou employée au sein d'une entreprise».

216 mentions de 163 répondant-e-s, total 166 participant-e-s



Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Autre

Spécialiste dans le domaine de la protection incendie – portes, fenêtres et façades
Fire Protection Manager CFP-AE/Spécialiste de la protection incendie Swiss Safety Center
Inspecteur des revêtements DIN CERTO
Spécialiste protection incendie AM Suisse
Le spécialiste de la protection incendie dans les écoles fait une visite, mais n'a pas effectué de contrôle
Spécialiste des systèmes d'extinction à eau

Environ un tiers des répondant-e-s sont titulaires d'un diplôme d'expert-e en protection incendie (33%). La même proportion, soit 33%, ne disposent pas de diplôme en protection incendie. La deuxième qualification la plus fréquemment mentionnée est celle de spécialiste diplômé en protection incendie. Toutefois, sur ces 47 personnes, 29 possèdent également la qualification d'expert-e en protection incendie.

Question 11: De quelles organisations/associations êtes-vous membre?

Ce point n'était abordé que si la réponse à la question «J'effectue l'enquête en tant que...» était «Personne individuelle ou employée au sein d'une entreprise».

203 mentions de 103 répondant-e-s, total 166 participant-e-s



Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

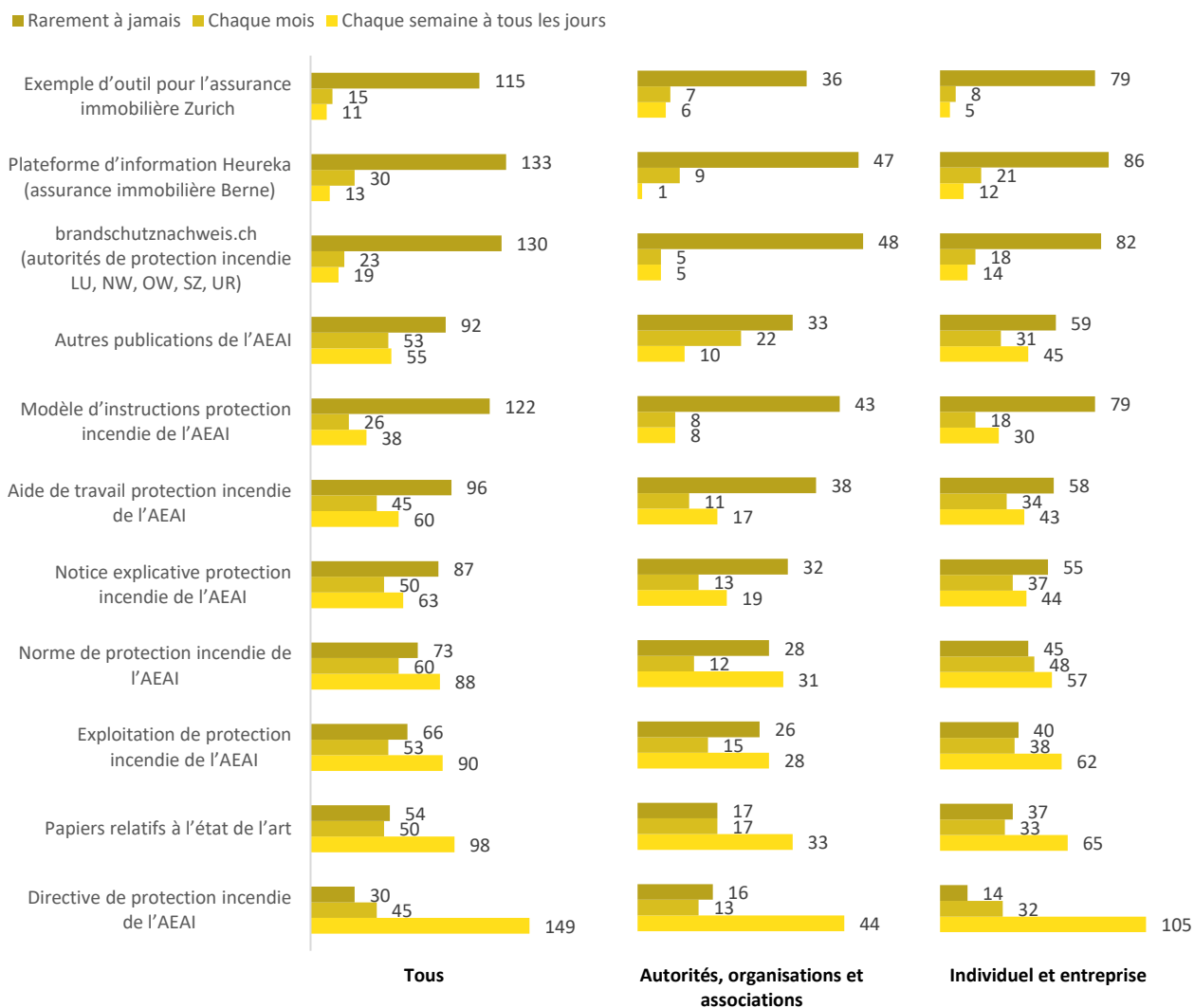
La Société Suisse des Spécialistes en Protection Incendie et en Sécurité, la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, Lignum Économie suisse du bois et la police du feu Zurich sont les mieux représentées par rapport au nombre de personnes individuelles et employées au sein d'entreprises ayant participé à l'enquête clients.

Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

2.2 Systématique de base des prescriptions de protection incendie actuelles

Question 12: À quelle fréquence utilisez-vous les documents et outils énumérés ci-dessous pour assurer les tâches de protection en matière d'incendie?

2'132 mentions, total 255 participant-e-s

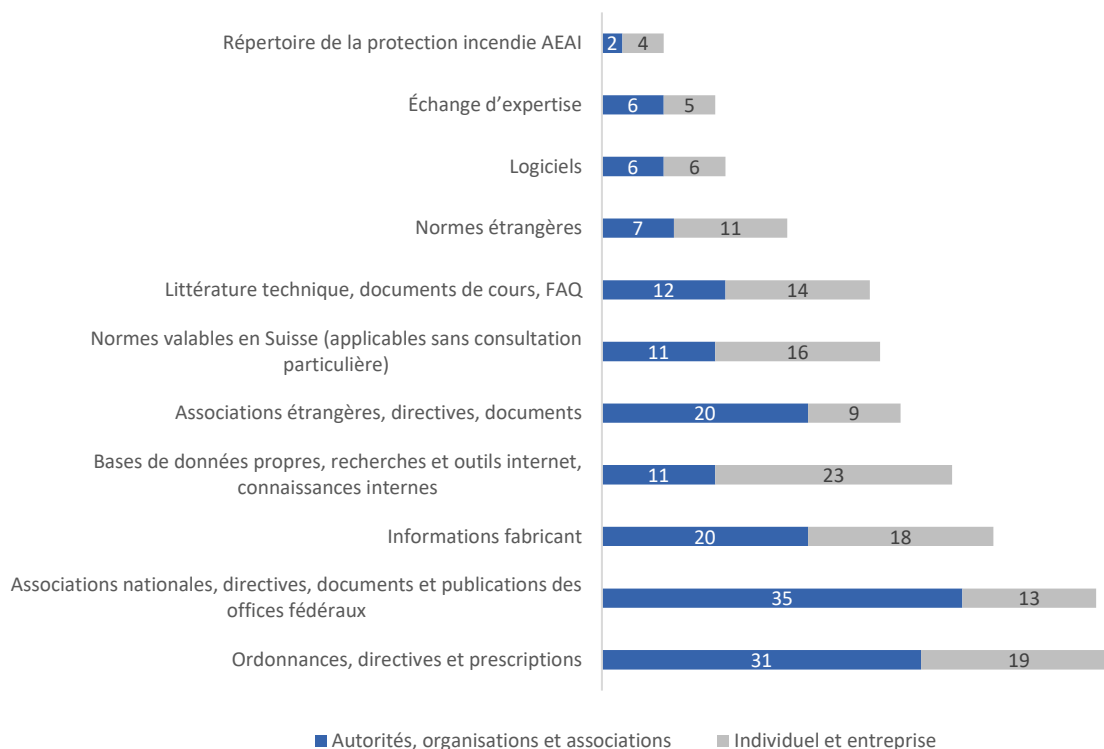


Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Les directives de protection incendie de l'AEAI sont les plus largement utilisées par les participant-e-s sur une base hebdomadaire à quotidienne, suivies par les documents sur l'état de la technique, les explications de protection incendie de l'AEAI et la norme de protection incendie de l'AEAI. Ceci peut être observé pour les personnes individuelles ou employées au sein d'entreprises, ainsi que pour les associations, les organisations et les autorités. La question 18 montre les directives de protection incendie utilisées concrètement.

Question 13: Quels documents et outils supplémentaires utilisez-vous pour traiter les questions de protection incendie?

299 mentions de 152 répondant-e-s, total 255 participant-e-s



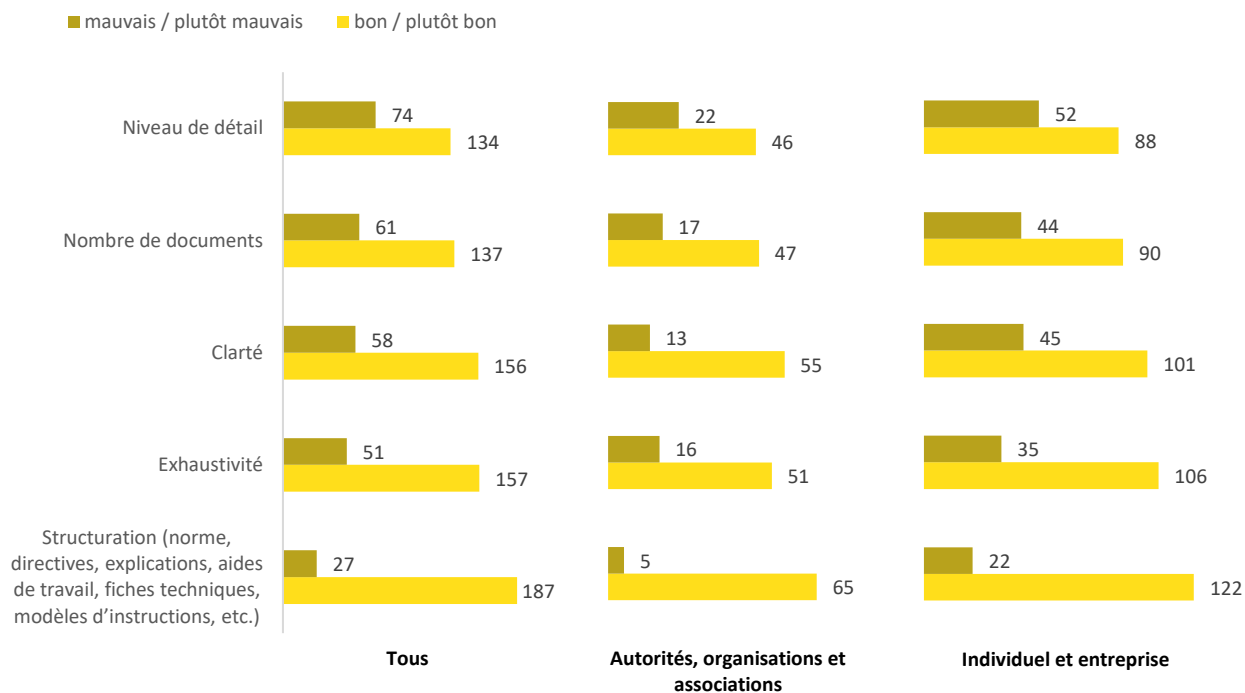
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Les informations ouvertes fournies par les participant-e-s ont été regroupées en clusters pour une meilleure vue d'ensemble. Un peu plus de la moitié des associations, organisations et autorités ayant répondu s'appuient sur d'autres associations nationales et offices fédéraux, sur des directives, des documents et des publications ainsi que sur d'autres ordonnances et règlements légaux pour traiter les questions de protection incendie. Les personnes individuelles et employées au sein d'entreprises utilisent non seulement les ordonnances légales, les directives et les règlements (environ 21%) et les informations des fabricants (environ 20%), mais aussi leurs propres bases de données, les recherches sur internet et les connaissances internes (25%).

Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

Question 14: Comment jugez-vous le système actuel en ce qui concerne les règlements de protection incendie de l'AEAI?

1'042 mentions, total 255 participant-e-s

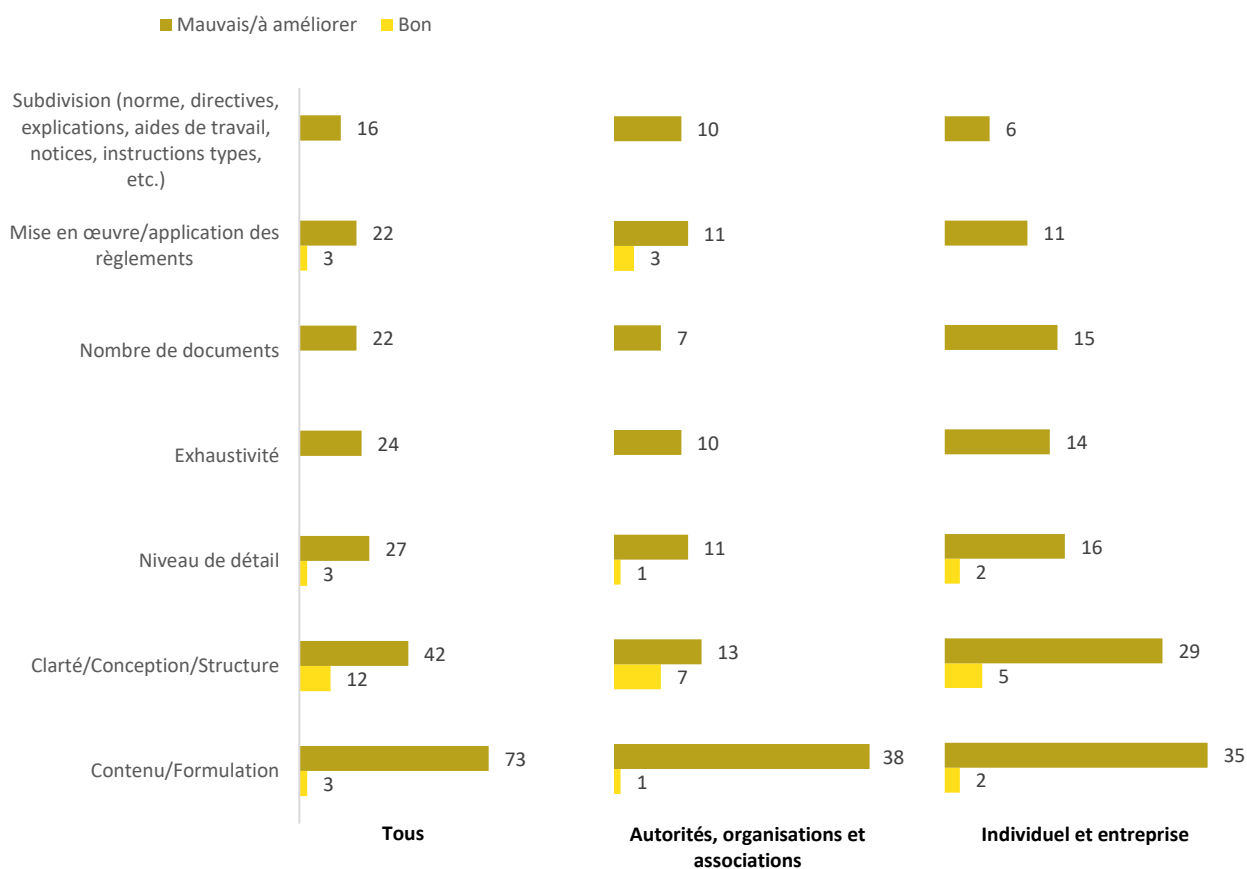


Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Parmi les participant-e-s, 74% estiment que le système actuel des prescriptions de protection incendie de l'AEAI est «bon/plutôt bon». La répartition en norme, directive, explication, etc., est perçue comme positive (87%). Près de trois quarts des personnes interrogées estiment que les prescriptions de protection incendie sont complètes et claires. Toutefois, environ un tiers des participant-e-s considèrent comme «médiocre/plutôt médiocre» le niveau de détail et le nombre de documents.

Question 15: Veuillez mentionner les principaux points que vous avez pris en compte dans l'évaluation ou qui vous ont traversé l'esprit lorsque vous avez répondu à la question:

247 mentions de 179 répondant-e-s, total 255 participant-e-s



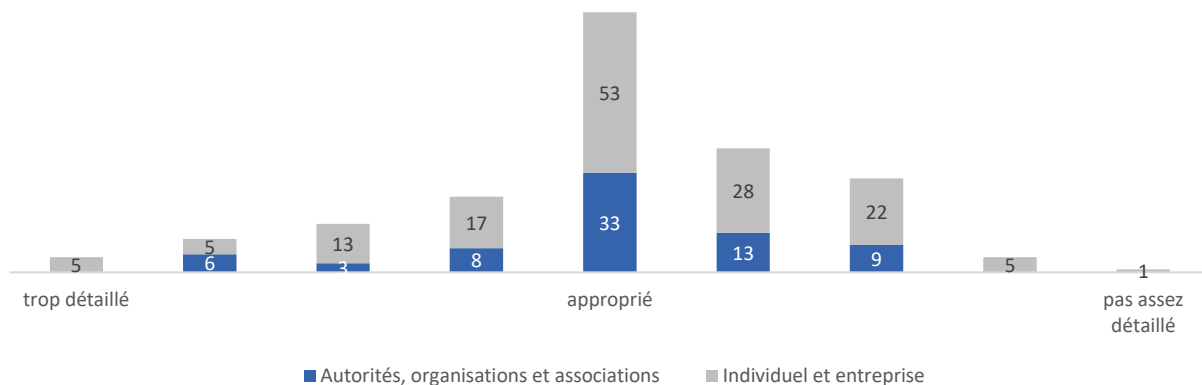
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Les opinions/déclarations ouvertes des participant-e-s à l'enquête clients ont été regroupées en clusters pour une meilleure vue d'ensemble. À la question «Comment évaluez-vous en principe le système actuel des prescriptions de protection incendie de l'AEAI?», ce sont essentiellement les points à améliorer qui ont été mentionnés. En conséquence, une image différente de l'évaluation à la question 14 peut apparaître.

Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

Question 16: Comment jugez-vous le contenu des règlements de protection incendie actuellement en vigueur?

221 mentions de 221 répondant-e-s, total 255 participant-e-s

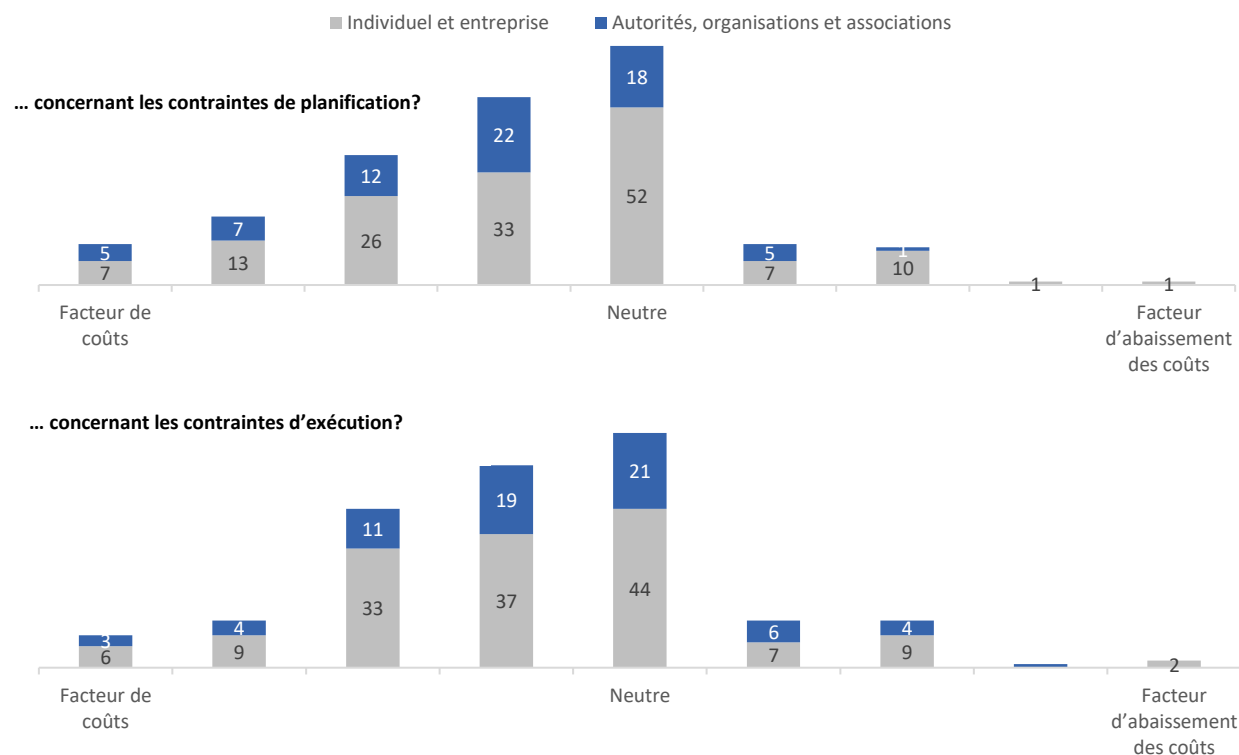


Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

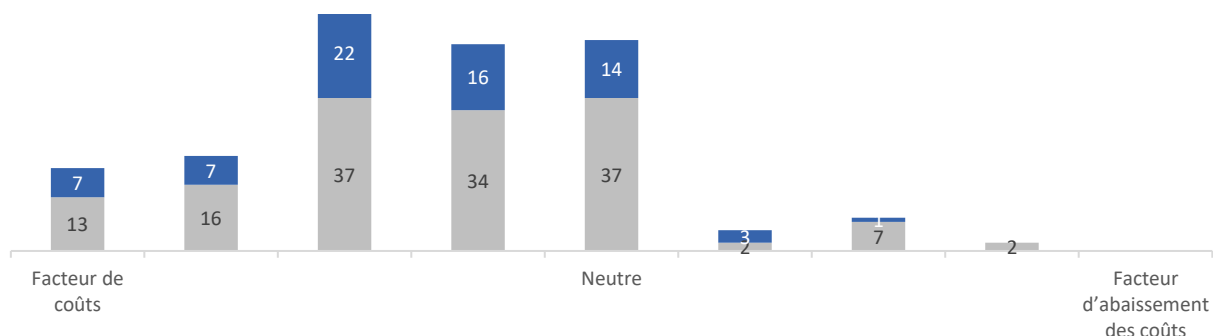
L'évaluation de l'appréciation du niveau de détail correspond aux informations données à la question 14. Environ deux tiers des personnes interrogées estiment que le niveau de détail est approprié. Les opinions des 31% de répondant-e-s qui ne sont pas satisfait-e-s du niveau de détail diffèrent. Certain-e-s trouvent le contenu «trop détaillé» tandis que d'autres le jugent «insuffisamment détaillé». L'évaluation des différentes directives de protection relative au niveau de détail est examinée à la question 21.

Question 17: Comment évaluez-vous l'impact sur les coûts des réglementations actuellement en vigueur...

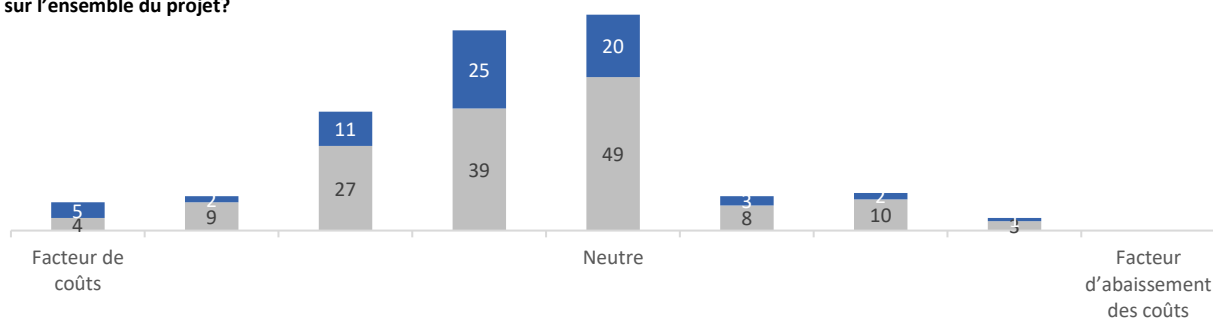
872 mentions de 216 répondant-e-s, total 255 participant-e-s



... concernant le processus d'assurance qualité?



... sur l'ensemble du projet?



Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Les associations, organisations et autorités évaluent la question de l'effet des coûts des réglementations actuellement en vigueur à peu près de la même manière que le font les personnes individuelles et employées au sein d'entreprises. Les unes et les autres estiment que les réglementations actuelles dans tous les domaines sont «neutres» ou «faiblement coûteuses». Les participant-e-s considèrent que les réglementations dans le domaine du processus d'assurance qualité sont celles qui provoquent les plus fortes augmentations des coûts.

2.3 Structure et contenu du document portant sur les prescriptions actuelles de protection incendie

Question 18: Quelles directives de protection incendie de l'AEAI avez-vous déjà examinées ou pour lesquelles souhaitez-vous donner une évaluation détaillée ci-après?

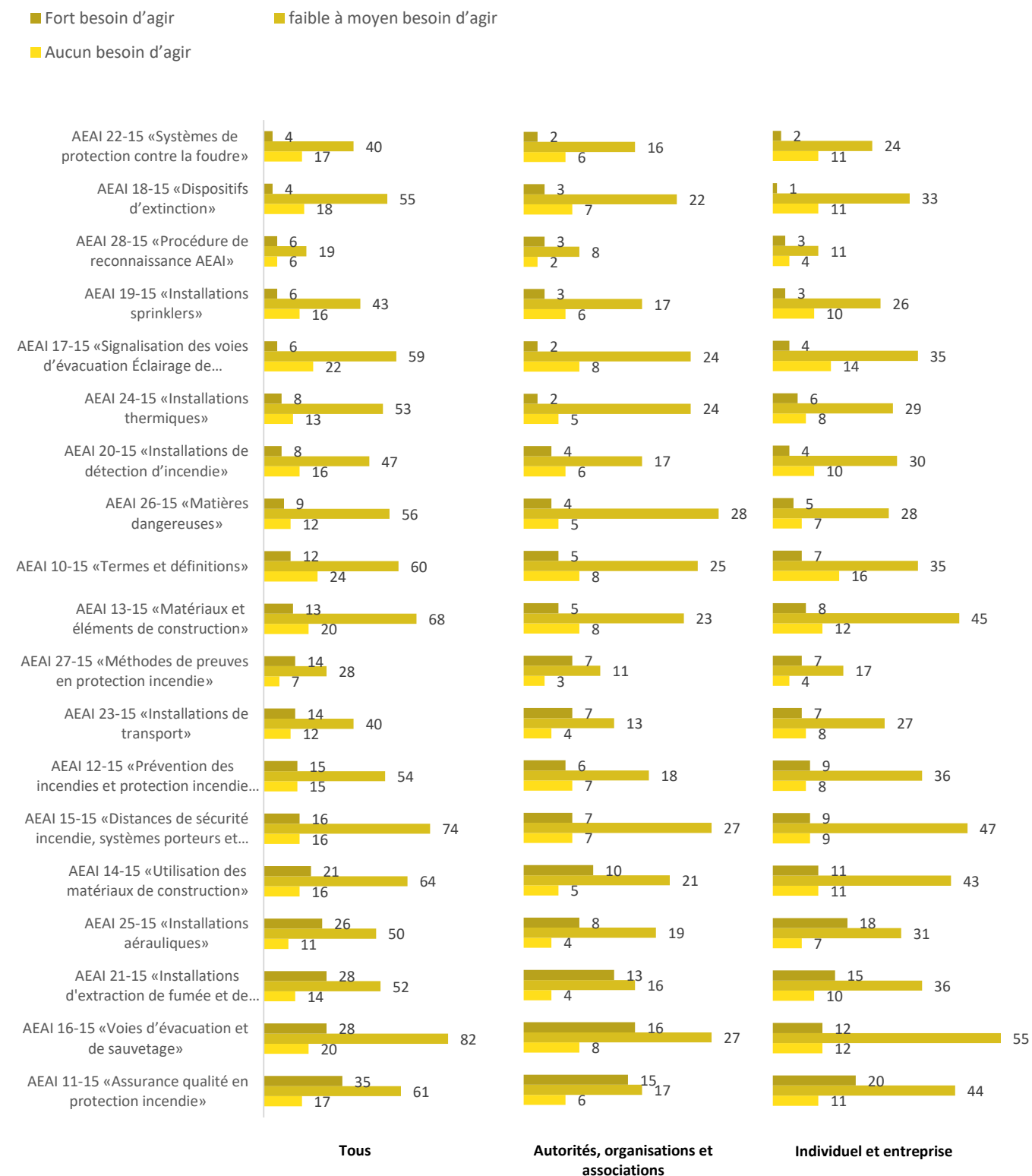
1'849 mentions de 216 répondant-e-s, total 255 participant-e-s

Cette question a servi uniquement de filtre pour la question 19. Les cinq directives de protection incendie les plus fréquemment utilisées par les participant-e-s à l'enquête clients sont les suivantes: 16-15 «Issues d'évacuation et de secours» 11-15 «Assurance qualité en matière de protection incendie», 15-15 «Distances de protection incendie pour structures porteuses et compartiments coupe-feu», 13-15 «Matériaux et composants de construction» et 14-15 «Utilisation des matériaux de construction».

Question 19: Pour quelles directives de l'AEAI en matière de protection incendie estimez-vous qu'il est nécessaire d'agir en ce qui concerne la structure du document?

Les personnes interrogées ont vu uniquement les PPI de l'AEAI qu'elles avaient sélectionnées dans le cadre de la question «Quelles directives de protection incendie AEAI avez-vous déjà traitées, resp. pour lesquelles parmi elles souhaitez-vous faire une évaluation détaillée ci-après?»

1'570 mentions, total 255 participant-e-s



Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Les participant-e-s à l'enquête clients estiment qu'il y a un besoin urgent d'agir au niveau des directives de protection incendie 11-15 «Assurance qualité en matière de protection incendie», 16-15 «Issues d'évacuation et de secours», 21-15 «Systèmes d'extraction de fumée et de chaleur», 25-15 «Systèmes de ventilation», 14-15 «Utilisation des matériaux de construction» ainsi que 15-15 «Distances de protection incendie pour structures porteuses et compartiments coupe-feu». Si l'on prend en compte l'évaluation par les participant-e-s d'un besoin d'agir faible à moyen et d'un besoin d'agir nul, la directive 13-15 «Matériaux et composants de construction» fait également partie des directives de protection incendie où la nécessité d'agir est la plus importante. Aucune différence significative d'appréciation n'est constatée entre les associations, organisations et autorités et les personnes individuelles et employées au sein d'entreprises.

Question 20: Veuillez ajouter des informations sous forme de mots-clés si vous estimez qu'il est nécessaire d'agir sur une ou plusieurs directives:

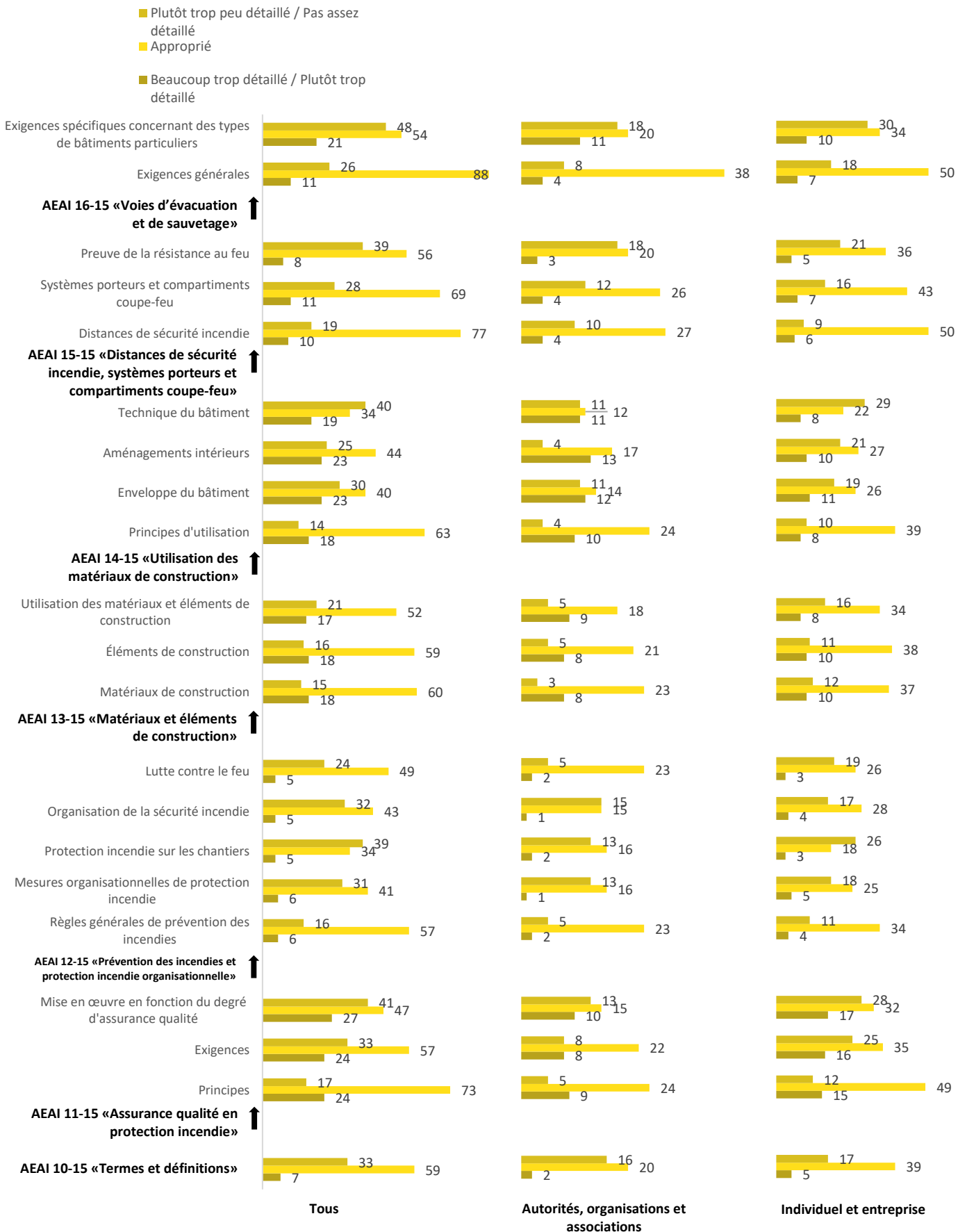
310 mentions de 142 répondant-e-s, total 255 participant-e-s

Les directives précédemment évaluées où le besoin d'agir était le plus important étaient également celles pour lesquelles les participant-e-s ont fourni le plus d'informations complémentaires. Les opinions/déclarations ouvertes ont été dans la mesure du possible attribuées aux différentes directives de protection incendie. Les informations valables pour plusieurs directives de protection incendie et de nature plus générale ont été combinées en clusters avec les catégories des questions 14 et 15. Elles coïncident donc également avec les énoncés des deux autres questions.

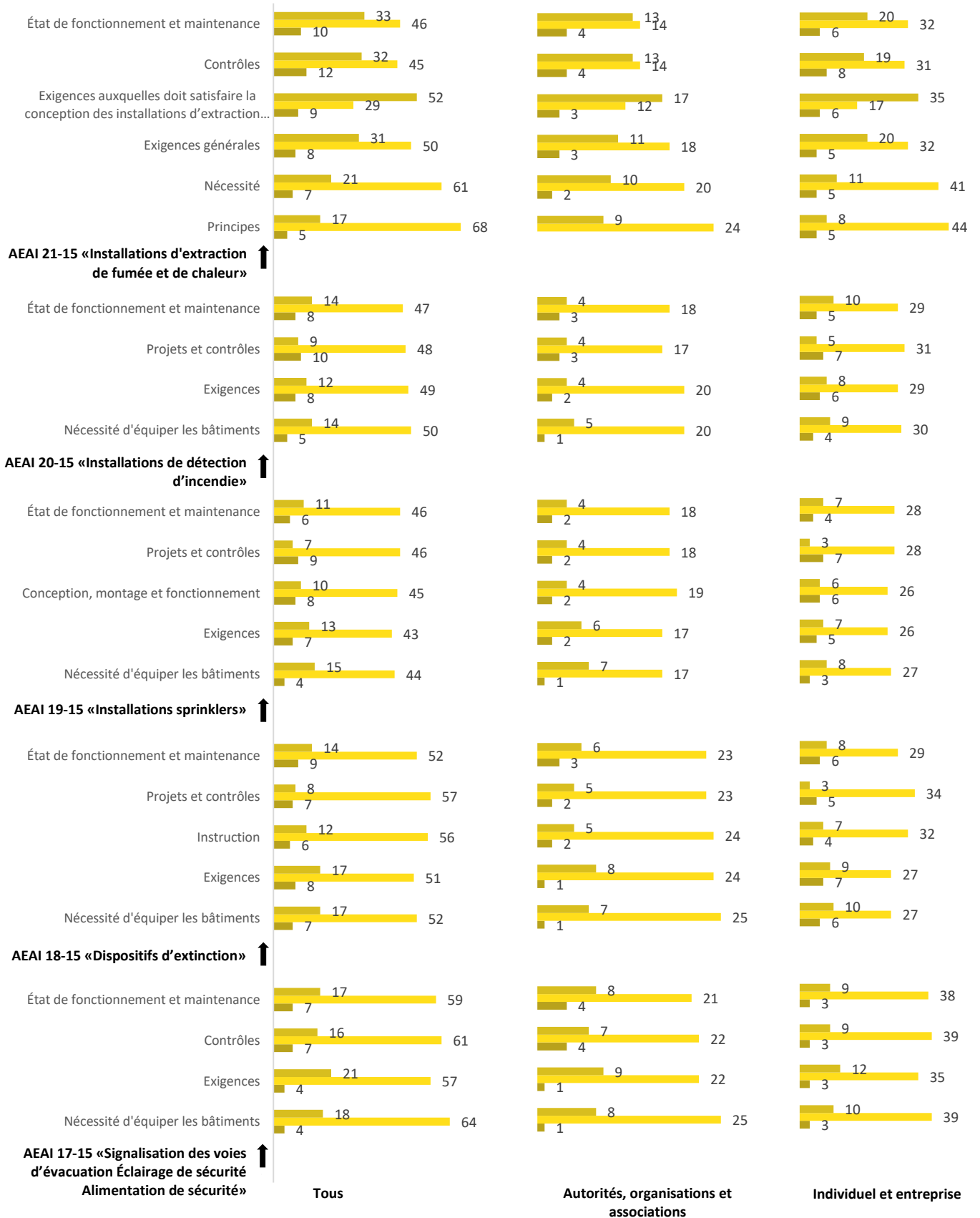
Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

Question 21: Comment évaluez-vous le contenu de la norme de protection incendie AEAI et des directives de protection incendie AEAI énumérées ci-dessous?

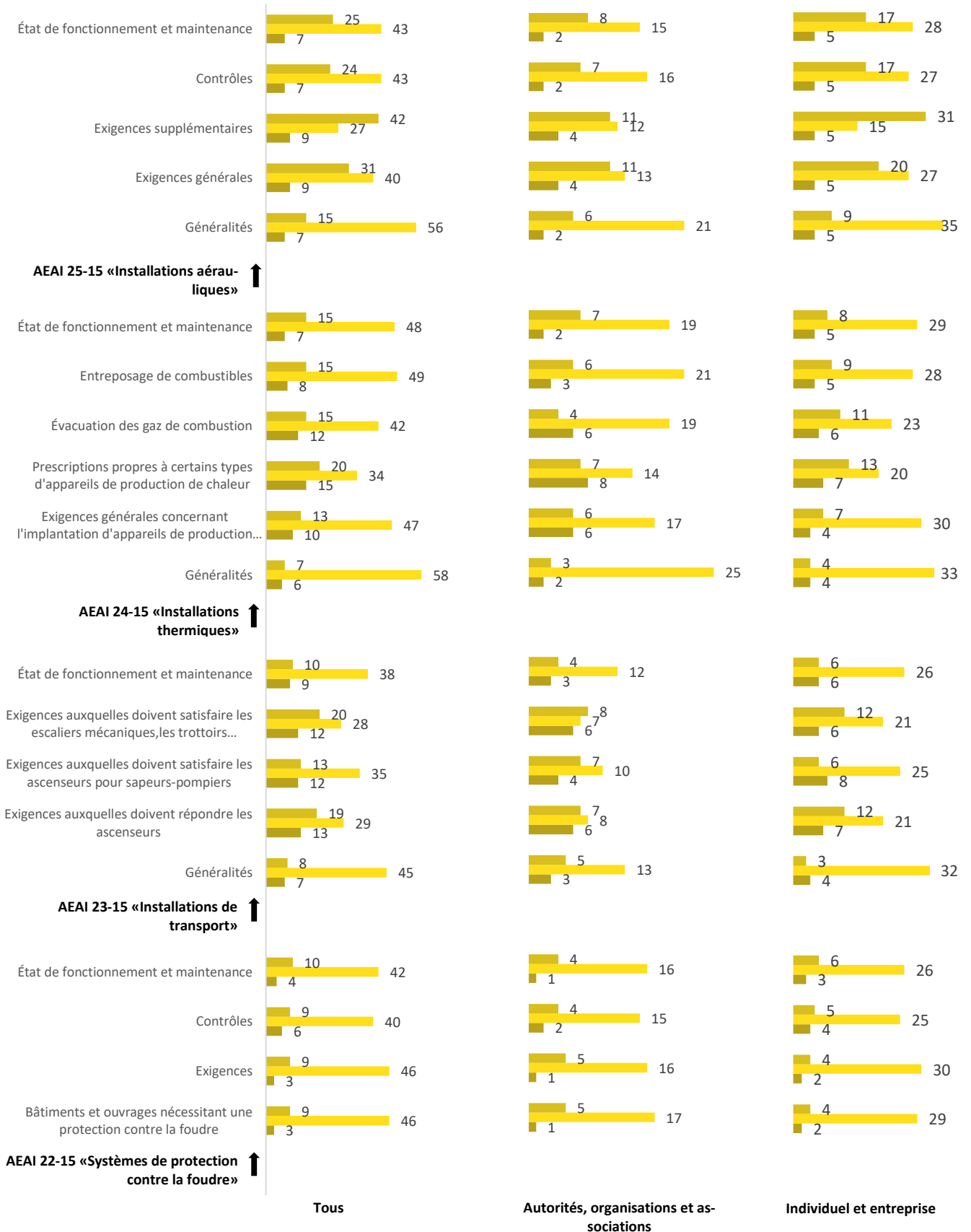
6'688 mentions, total 255 participant-e-s



- Plutôt trop peu détaillé / Pas assez détaillé
- Approprié
- Beaucoup trop détaillé / Plutôt trop détaillé

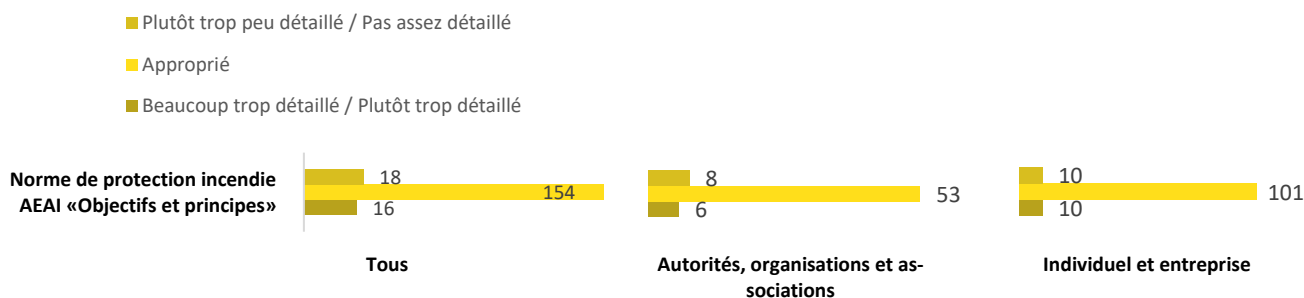


- Plutôt trop peu détaillé / Pas assez détaillé
- Approprié
- Beaucoup trop détaillé / Plutôt trop détaillé



- Plutôt trop peu détaillé / Pas assez détaillé
- Approprié
- Beaucoup trop détaillé / Plutôt trop détaillé





Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

L'évaluation du contenu et du niveau de détail des différentes directives de protection incendie est conforme à l'affirmation de la question 16 qui a vu deux tiers des répondant-e-s estimer le niveau de détail «approprié». Si le niveau de détail est perçu comme «non adéquat», le contenu de la directive de protection incendie correspondante est, dans la plupart des cas, «plutôt trop peu détaillé/insuffisamment détaillé».

Question 22: Quels ajustements concrets du contenu proposeriez-vous?

491 mentions de 97 répondant-e-s, total 255 participant-e-s

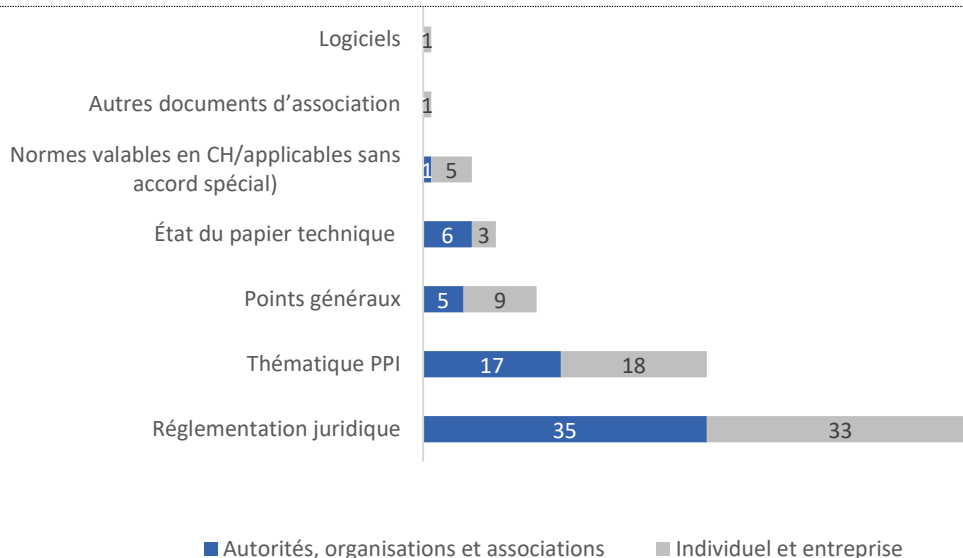
Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Les participant-e-s à l'enquête clients ont soumis un total de près de 500 propositions d'adaptation individuelles. Dans la mesure du possible, les propositions ont été affectées aux différentes directives de protection incendie afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble.

Question 23: Dans quels autres domaines ayant une incidence sur la protection incendie estimez-vous qu'il est nécessaire d'agir sur le fond en ce qui concerne la structure des documents et/ou leur niveau hiérarchique?

134 mentions de 85 répondant-e-s, total 255 participant-e-s



Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Les déclarations ouvertes des participant-e-s ont été regroupées en clusters pour une meilleure vue d'ensemble. Parmi les personnes interrogées, 80% estiment par ailleurs qu'il est nécessaire d'agir au niveau du traitement des prescriptions légales. Les réglementations légales ont également été mentionnées le plus fréquemment à la question 13 «Quels autres documents et outils utilisez-vous pour traiter les questions de protection incendie?» En outre, les opinions/déclarations relatives aux directives de protection incendie ont également été émises par rapport à cette question.

Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

Question 24: Y a-t-il dans les règlements actuels de l'AEAI en matière de protection incendie des règles qui ne sont pas applicables dans la pratique ou qui ne peuvent être mis en œuvre ou respectés dans la pratique?

175 mentions de 105 répondant-e-s, total 255 participant-e-s

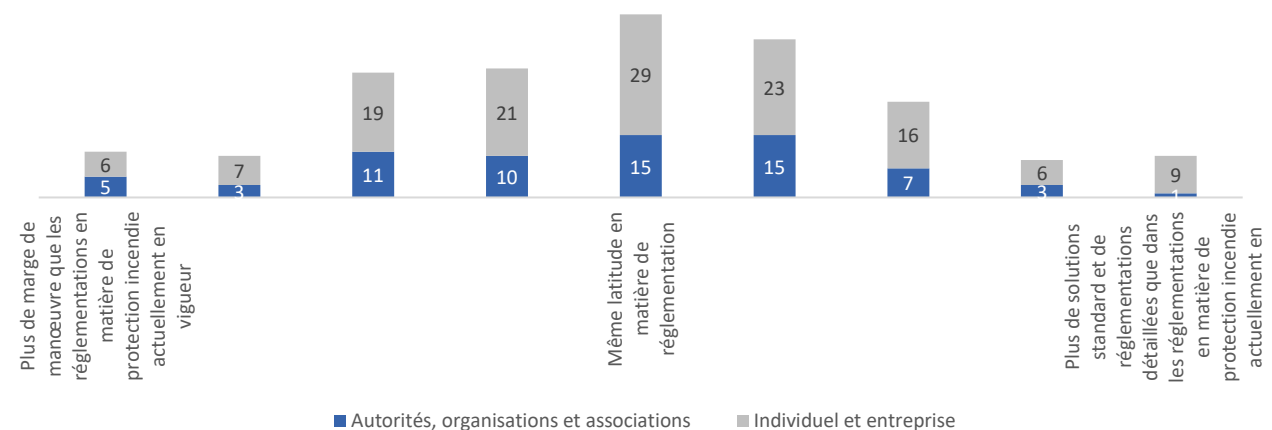
Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Au total, plus de 100 opinions/déclarations ont été soumises; elles faisaient référence à des réglementations valables au niveau des prescriptions de protection incendie actuelles, mais impraticables, à savoir impossibles à mettre en œuvre ou à satisfaire dans la pratique.

Question 25: Selon vous, quel cadre les nouvelles réglementations en matière de protection incendie devraient-elles définir?

206 mentions de 206 répondant-e-s, total 255 participant-e-s



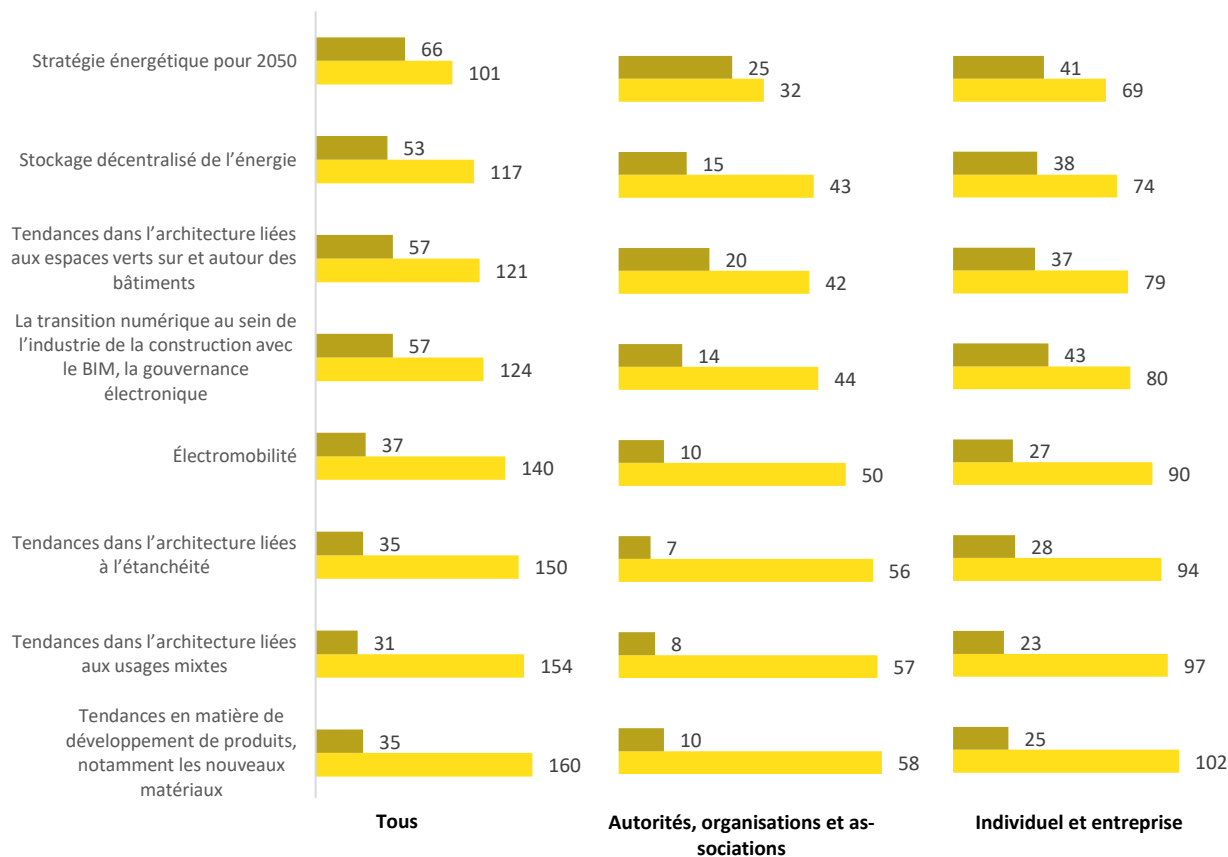
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Le tableau est très équilibré sur la question du cadre que doivent fournir les nouvelles prescriptions de protection incendie. Une partie des personnes interrogées souhaiterait disposer d'une plus grande marge de manœuvre que celle offerte par les prescriptions de protection incendie actuellement en vigueur. Toutefois, cette tendance est contrebalancée par la proportion des répondant-e-s souhaitant davantage de solutions standard. La majorité (55% env.) des répondant-e-s sont d'avis que le niveau actuel de réglementation devrait être maintenu dans les législations futures.

Question 26: Quelles évolutions et tendances futures faudrait-il désormais/particulièrement prendre en compte pour l'élaboration des nouvelles réglementations en matière de protection incendie?

1'438 mentions de 203 répondant-e-s, total 255 participant-e-s

■ Pas important / Plutôt pas important ■ Important / Plutôt important

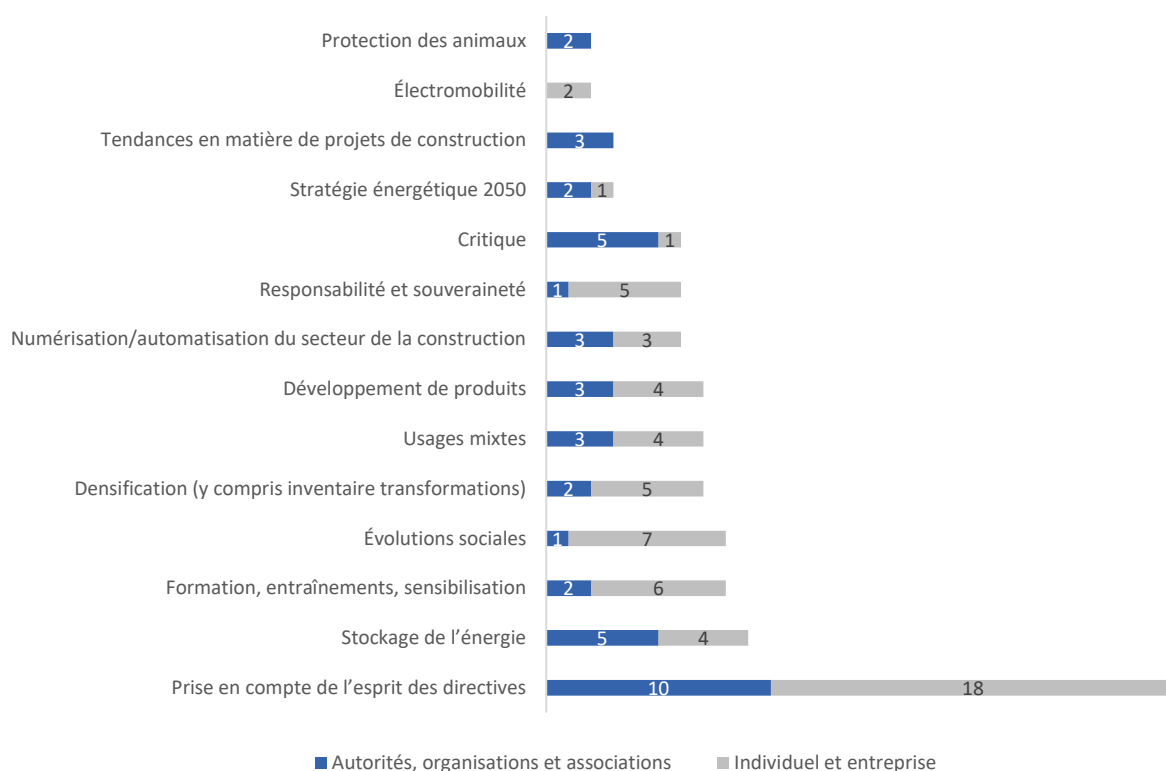


Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Les associations, les organisations et les autorités, ainsi que les personnes individuelles et employées au sein d'entreprises ayant répondu, considèrent que les innovations en matière de développement de produits ou de nouveaux matériaux (79%), les bâtiments à usage mixte (76%) et la densification des constructions (74%), ainsi que l'électromobilité (69%), sont des tendances particulièrement importantes pour l'élaboration des nouvelles prescriptions de protection incendie.

Question 27: Quels autres facteurs d'influence concrets devraient-ils, selon vous, être pris en compte?

102 mentions de 80 répondant-e-s, total 255 participant-e-s



Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Près d'un tiers des participant-e-s ont cité au moins un facteur d'influence supplémentaire qui devrait être pris en compte dans l'élaboration des nouvelles prescriptions de protection incendie. Les informations ouvertes fournies par les répondant-e-s ont été regroupées en clusters pour une meilleure vue d'ensemble. La plupart des opinions/déclarations concernent des points de contenu pour les directives.

Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

Question 28: Selon vous, existe-t-il des règles/domaines qui, en raison des modes de construction modernes et/ou des tendances sociétales, sont obsolètes ou le deviendront dans un avenir proche?

42 mentions de 41 répondant-e-s, total 255 participant-e-s

Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

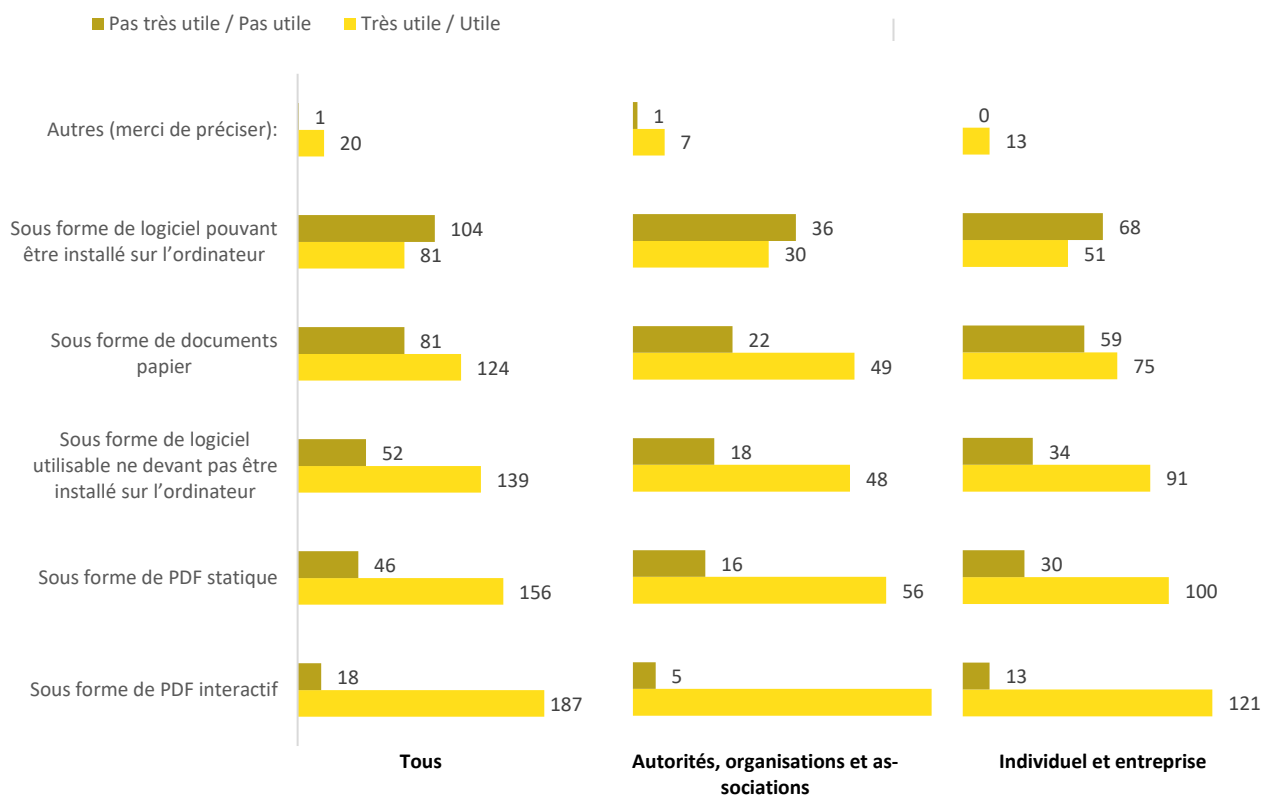
Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

La majorité des répondant-e-s (environ 39%) ne voient pas de réglementation/domaine obsolète ou prochainement obsolète du fait de l'activité de construction actuelle et/ou des tendances sociales. Les autres informations fournies par les répondant-e-s sont réparties dans les mentions particulières. Toutefois, comme cette question était ouverte, seuls 16% des participant-e-s y ont répondu.

2.4 Introduction des nouvelles prescriptions de protection incendie

Question 29: Sous quelle forme les réglementations en matière de protection incendie devraient-elles être mises à disposition à l'avenir?

1'009 mentions, total 255 participant-e-s



Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

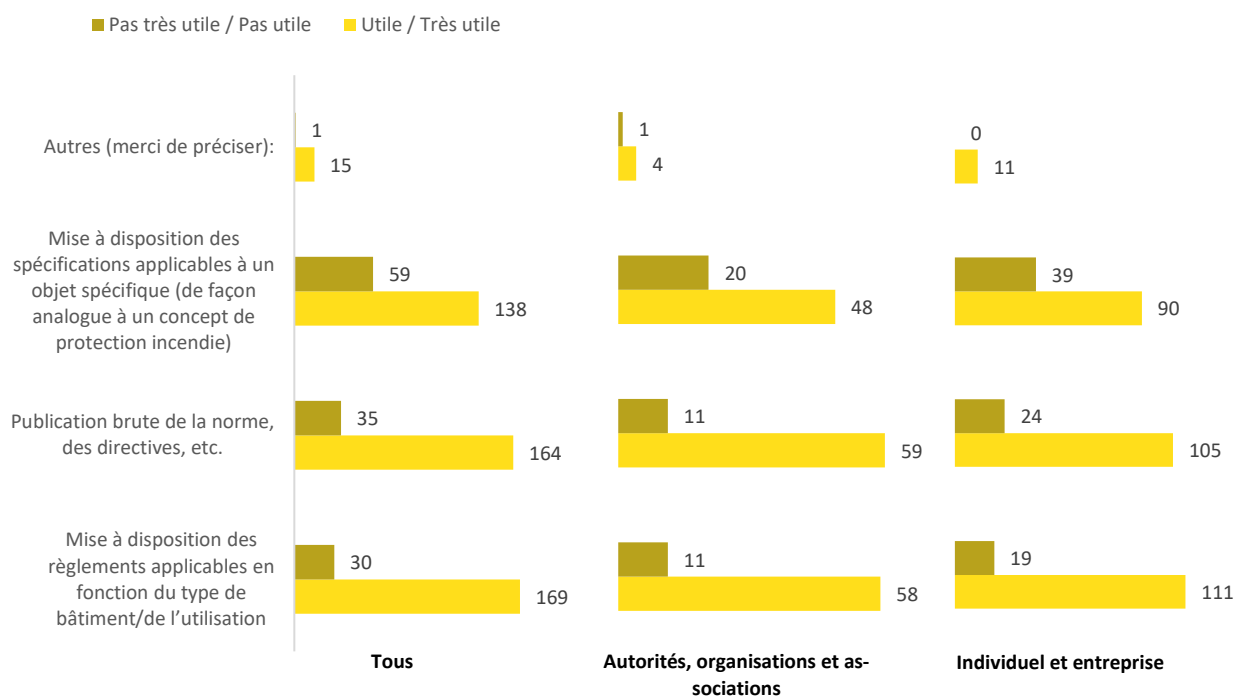
Autres (merci de préciser):

	Nombre de mentions	
	Individuel et entreprise	Autorités, organisations et associations
Appli	5	4
Conserver les flux RSS sur les nouveautés disponible via un lien ou un code QR	1	
Logiciel avec masque de recherche	1	
Solution WEB (smartphone, tablette, PC, etc.)		1
Recherchable, indexable	1	
outil interactif pour les rapports sur la protection incendie	1	
Intégrer les notices, les directives ou les FAQ déjà présentes dans les directives PDF	1	
En tant qu'ensembles de règles pouvant être lues par les planificatrices ou les planificateurs.	1	
similaire à la plateforme Heureka	1	
L'ensemble des prescriptions doit être disponible gratuitement, comme auparavant		1
+ davantage de fiches de poste par commande		1

Les participant-e-s ont émis le souhait de pouvoir disposer à l'avenir des prescriptions de protection incendie, notamment sous forme de fichiers PDF. Environ 73% des participant-e-s souhaitent un formulaire interactif et 61% un formulaire statique. Les documents papier et un logiciel à installer sur ordinateur ne sont pas vraiment souhaités.

Question 30: Quelles sont les informations qui vous seraient les plus utiles lorsque vous effectuez des recherches parmi les réglementations en matière de protection incendie?

611 mentions, total 255 participant-e-s



Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

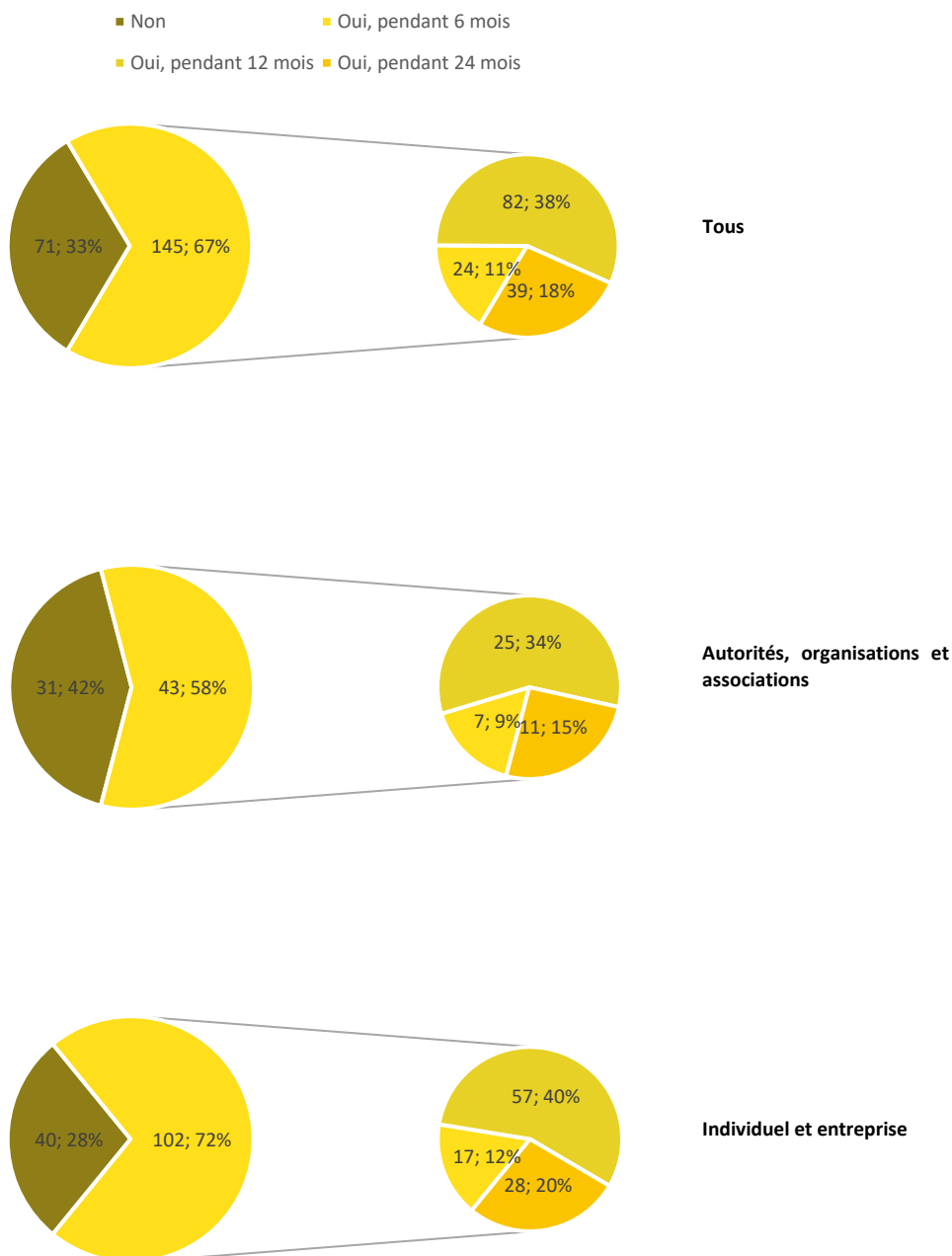
Autres (merci de préciser):

	Nombre de mentions	
	Individuel et entreprise	Autorités, organisations et associations
Résumé des informations sur le résultat de la recherche ainsi que l'indication d'éventuelles interfaces	1	
Données historiques/contraintes d'un bien – il s'agit pratiquement du cycle de vie du bien du point de vue des prescriptions de protection incendie. Avec analyse des écarts en cas d'adaptations des prescriptions.	1	
Exigences cantonales sous forme numérique	1	
Lien clair avec les interfaces des autres directives influant sur le paramètre	1	
Vue d'ensemble indiquant où l'on se trouve	1	
Explications sur les points des directives	1	
Fonction de recherche (par mot-clé, par corps de métier dans tous les documents)	2	2
La publication des consignes applicables à un objet spécifique (similaire à un concept de protection incendie) serait certainement utile, mais trop complexe et donc sujette aux erreurs?	1	
Les principes d'analyse des risques et de sécurité des bâtiments existants doivent être développés et formalisés		1
Il faut un peu de tout		1
comme par le passé	1	

Près des deux tiers des participant-e-s considèrent que la publication de prescriptions en fonction du type de bâtiment/du type d'utilisation est la démarche la plus utile, vient ensuite la publication simplifiée de la norme, des directives, etc., souhaitée par 64 % des participant-e-s.

Question 31: Estimez-vous qu'une période transitoire, durant laquelle l'ancienne et la nouvelle réglementation en matière de protection incendie pourraient être appliquées en parallèle, serait appropriée?

216 mentions de 216 répondant-e-s, total 255 participant-e-s

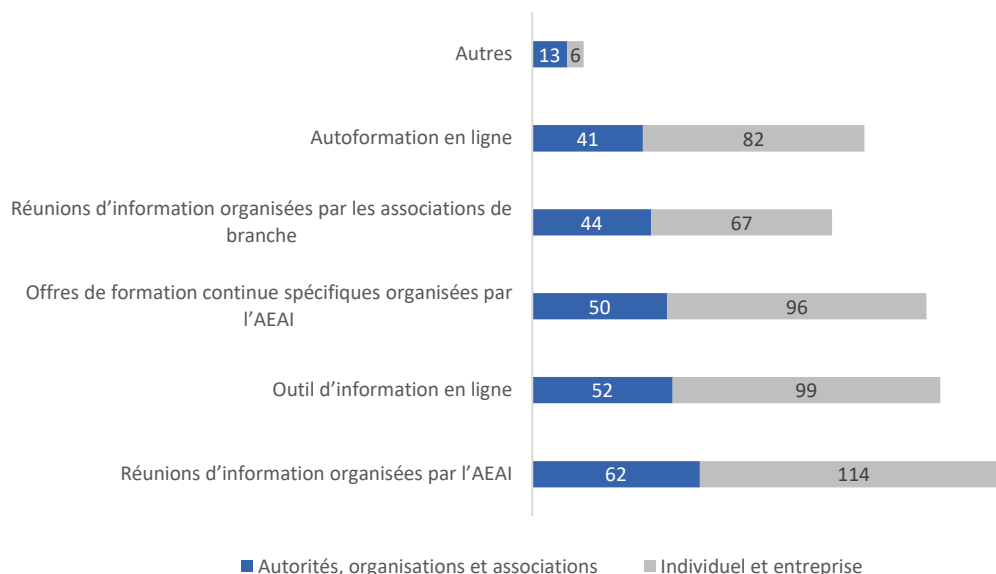


Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Deux tiers des personnes interrogées considèrent qu'une période de transition au cours de laquelle l'ancienne et la nouvelle réglementation peuvent être appliquées en parallèle serait opportune lors de l'introduction des nouvelles prescriptions de protection incendie en 2026. Parmi elles, 57% souhaiteraient une période de transition de douze mois.

Question 32: Comment la mise en place des nouvelles réglementations en matière de protection incendie devrait-elle être soutenue et accompagnée?

726 mentions de 219 répondant-e-s, total 255 participant-e-s



Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

Autres

	Nombre de mentions	
	Individuel et entreprise	Autorités, organisations et associations
Séances d'information/formations via les sites de formation continue	2	1
Événements d'information/formation par les autorités	1	4
Événements d'information/formation par des associations sectorielles/professionnelles	2	1
Séance d'information gratuite ou outils d'information		1
Journées d'approfondissement BRL pour les autorités chargées de la protection incendie		1
Offres spécifiques de formation continue par les entreprises		1
Fiches d'information secteur		1
Assistance par chat ou par téléphone	1	
Une combinaison de ces suggestions semble judicieuse		1

La majorité des personnes interrogées (80%) souhaitent que l'AEAI organise une séance d'information lors de l'introduction des nouvelles prescriptions de protection incendie. En outre, 69% des personnes interrogées considèrent qu'un outil d'information en ligne est utile et 67% préférerait une offre de formation spécifique de l'AEAI.

Question 33: Nous sommes ouverts à toutes autres suggestions pour l'élaboration des nouvelles réglementations de protection incendie.

57 mentions de 48 répondant-e-s, total 255 participant-e-s

Une liste des mentions individuelles a été fournie au comité central des PPI 2026 en annexe. L'annexe n'est pas incluse dans le rapport de synthèse.

Source: Haute école spécialisée bernoise, département Architecture, bois et génie civil, domaine de compétences Management et études de marché

3 Conclusion

Afin de ventiler les résultats de l'enquête clients et de définir les domaines d'action, un atelier a été organisé avec le Comité central des PPI 2026 et des représentants de l'équipe de projet pour la révision principale complète des prescriptions de protection incendie.

Au cours de l'atelier, le Comité central des PPI 2026 a constaté que l'enquête clients n'a pas mis en évidence de nouveaux domaines d'action majeurs en plus de ceux déjà connus. Certaines priorités et certaines questions ont été identifiées; elles devraient être prises en compte et évaluées au moment opportun dans le cadre de la révision globale des prescriptions de protection incendie. Les soumissions textuelles, en partie très détaillées, n'ont toutefois pas encore pu être évaluées de près. Cette opération aura lieu durant les mois à venir.